



FICHE D'ADHESION 2022-2023

NOM : _____ Prénom : _____
ADRESSE : _____ CP : _____
VILLE : _____ TELEPHONE : _____
Date de naissance : _____ Mail : _____

CONDITIONS D'ADHESION A L'ASSOCIATION US LAVAL

L'inscription au sein de l'association Union Sportive Lavalloise implique l'approbation de ses statuts, règlements et modalités de fonctionnement qui sont consultables sur demande.

Pour être effective, une adhésion nécessite obligatoirement de signer la fiche d'adhésion et de régler la cotisation correspondante.

Selon chaque activité des conditions particulières pourront être mises en place notamment la présentation d'un certificat médical conformément à la loi du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs.

Pour les enfants mineurs, la fiche d'inscription doit être signée par un représentant légal. La responsabilité de l'association est limitée à la période où l'enfant a été confié sur le lieu d'activité ou de convocation de l'animateur du cours, de l'entraînement ou de la compétition.

Par conséquent, le représentant légal de l'enfant doit s'assurer de la présence de l'animateur afin d'éviter qu'il ne se retrouve seul en cas de modification ou d'annulation exceptionnelle de l'activité.

L'adhésion autorise l'association à utiliser un droit d'image auprès de ses adhérents qu'elle pourra reproduire pour présenter une de ses activités dans divers supports de communication.

ASSURANCES AVEC GARANTIES COMPLEMENTAIRES

Conformément à la loi du 16 juillet 1984, l'association Union Sportive Lavalloise informe ses adhérents de leur possibilité de souscrire un contrat facultatif d'assurance individuelle qui propose des garanties complémentaires en cas de dommage corporel subi lors d'une activité exercée au sein de l'association.

Signature pour accord (du représentant légal pour les mineurs) précédée de la mention « lu et approuvé » Le __ / __ / ____

SIGNATURE

REGLEMENT INTERIEUR DE L'US LAVAL BASKET

1. COMPORTEMENT

Tout joueur ayant signé une licence s'engage à participer au moins à un entraînement hebdomadaire et à tous les matchs de championnat. Toute absence devra être justifiée auprès de l'entraîneur. Le club ne tolérera aucun comportement irrespectueux. Les frais d'ouverture de dossier de discipline seront à la charge du licencié incriminé. **En cas de manquements, des sanctions allant jusqu'à l'exclusion sans remboursement de la cotisation pourront être prises.**

2. FONCTIONNEMENT

2.1 Convocations table et arbitrage

Chaque licencié (sauf U11, U9 et U7) sera convoqué au moins 6 fois par saison pour assurer les fonctions d'arbitre, officiel de table de marque et/ou responsable de salle. Les convocations sont affichées dans la salle de basket et sur le site internet du club. Les tables de marque des U11 seront tenues par les parents. Une matinée de formation aura lieu en début de saison.

2.2 Déplacements

Il sera demandé aux parents des licenciés d'effectuer au minimum 6 déplacements en tant qu'accompagnateur durant la saison. Le club ne pourra être rendu responsable d'un accident survenant lors des transports en véhicule d'un licencié se rendant à une compétition ou à un tournoi, seule la responsabilité du conducteur du véhicule pourra être engagée. Celui-ci, en acceptant d'effectuer le transport, reconnaît implicitement qu'il est correctement assuré. En cas d'impossibilité permanente, les familles devront assurer le lavage des maillots et des shorts ou fournir le goûter d'après-match toute la saison. Un planning sera mis en place en début de chaque demi-saison.

2.3 Équipements et collation d'après-match

Chaque équipe est responsable du lavage de ses équipements. En aucun cas les licenciés ne doivent garder individuellement leur équipement. La coordination se fera avec l'entraîneur et le responsable d'équipe. **A chaque manquement aux obligations de fonctionnement, un montant de 10€ sera prélevé sur le chèque de caution.**

3. REMBOURSEMENT

Le remboursement de l'adhésion au club sera possible dans le cas où l'adhérent dispute moins de 3 matchs pour cause médicale ou de déménagement. Le remboursement de la quote-part de la licence reversée à la FFBB est exclu.

Le club décline toute responsabilité en dehors des heures d'entraînements et de matchs.

Signature pour accord (du représentant légal pour les mineurs) précédée de la mention « lu et approuvé » Le __ / __ / ____

SIGNATURE

POUR LES MEMBRES MINEURS UNIQUEMENT

(Nom du représentant légal) _____ autorise l'enfant _____ à pratiquer l'activité basket au sein de l'association USL et à être transporté(e) par les accompagnateurs lors des différents déplacements liés à l'activité. Il s'engage à lui faire respecter les règlements et modalités de fonctionnement de l'association et des activités, et donne pouvoir à l'association pour prendre toute initiative en cas d'urgence médicale.

Signature pour accord du/des représentant(s) légal (légaux) du mineur :

MONTANT TOTAL DE LA COTISATION ET MODE DE PAIEMENT

- Espèce : ____ € Date du paiement : __ / __ / ____
 Chèque bancaire : ____ € Nom de l'émetteur : _____
 Paiement échelonné : 1^{er} chèque ____ € ; 2^e chèque ____ € ; 3^e chèque ____ €
(mettre les dates d'encaissement au dos des chèques)
- Ticket CAF : ____ € Coupons Sports : ____ € Chèques-vacances : ____ €
 MSA : ____ € Pass sport : ____ € Poste : ____ €
 Paiement via HelloAsso
- Je souhaite recevoir une attestation de paiement (cocher la case)
La troisième licence d'une même famille (la moins chère) est à demi-tarif.

VALIDATION DE LA LICENCE

UN JOUEUR NE POURRA PAS PARTICIPER AUX ENTRAÎNEMENTS TANT QUE LE CLUB N'AURA PAS VALIDE SA LICENCE
Pour valider sa licence, il faut :

- Valider sa pré-inscription sur internet (un mail vous a été adressé par le club avec l'adresse PDL0053006@ffbb.com).
Il faudra joindre impérativement un scan du certificat médical* et de sa photo d'identité
- La fiche d'adhésion 2022-2023 dûment remplie
 Le règlement de la cotisation
 Un chèque de caution de 60 € libellé à l'US Laval basket (sauf pour les catégories U7-U9)
 Une enveloppe affranchie au tarif en vigueur

Les dossiers sont à déposer au secrétariat de l'US Laval, aux heures d'ouverture (9h30-12h30 et 14h-18h).

*** Pour les personnes majeures :** maintien des dispositions relatives au certificat médical et au questionnaire de santé pour la délivrance de la licence (création et renouvellement) ;

Pour les personnes mineures : la délivrance de la licence est subordonnée au renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur (création et renouvellement)

En fonction des réponses apportées au questionnaire de santé par le mineur, la production d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique sportive sera requise.